

Montréal, le 21 décembre 2022

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service, Affaires juridiques
Énergir, s.e.c.
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**OBJET : Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments
Dossier R-4169-2021, phase 2**

Chers confrères,

Veillez trouver ci-jointe la demande de renseignements n^o 7 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet à Énergir et à Hydro-Québec dans ses activités de distribution, dans le cadre du dossier mentionné en titre.

Conformément à la décision D-2022-142, les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie **au plus tard le 25 janvier 2023 à 12 h.**

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.